

Premier enregistrement de caprins

Naissance **avant** le 1^{er} janvier 2020

À partir du 1^{er} janvier 2020, les détenteurs de bétail doivent notifier toutes les naissances, entrées, sorties, importations, exportations et morts de moutons à la Banque de données sur le trafic des animaux sous www.agate.ch. Pour ce faire, la BDTA est disponible depuis le **6 janvier 2020**.

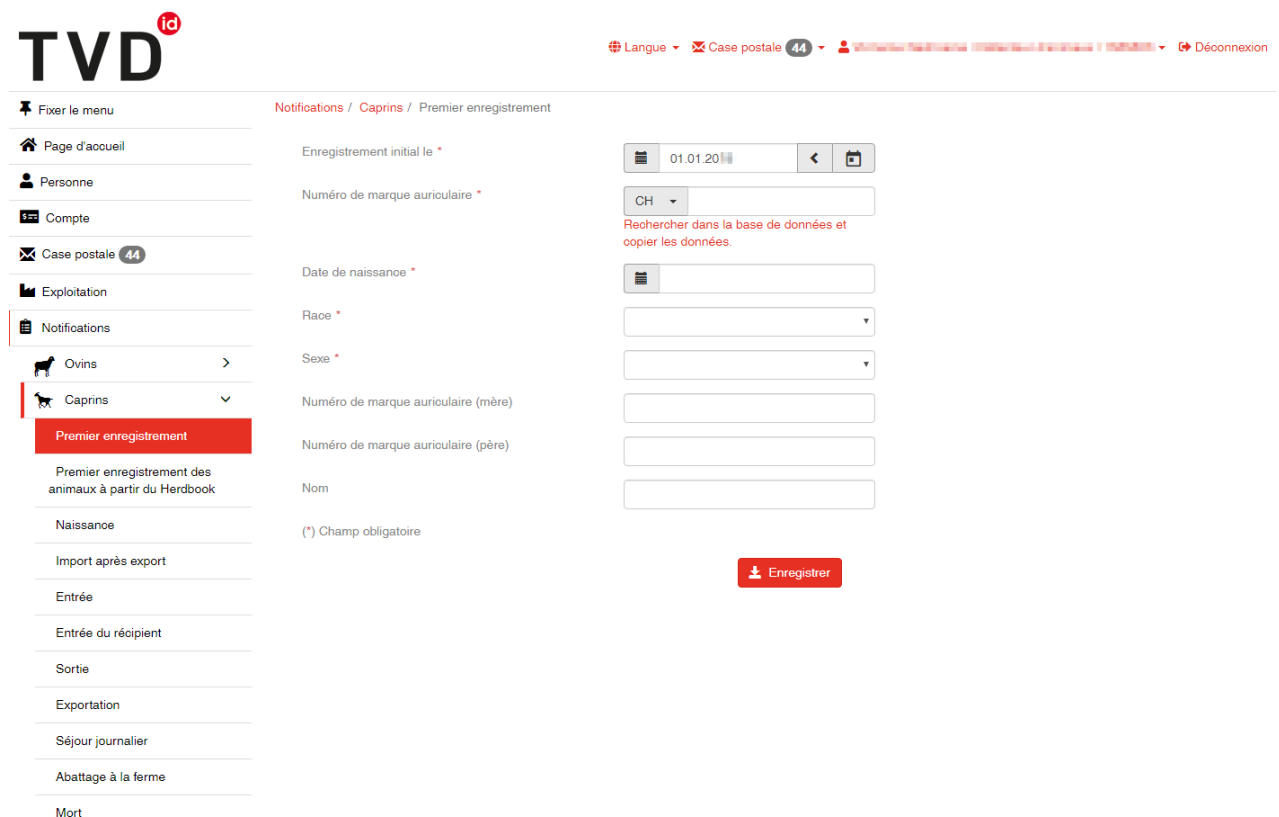
Délai de notification

Le délai pour le premier enregistrement échoit au 31 décembre 2020. Les chèvres qui quittent l'exploitation avant le 31 décembre 2020 doivent être enregistrées avant leur départ.

Menu pour la notification des caprins

Le premier enregistrement se trouve dans le menu à gauche sous > Notifications > Caprins > Premier enregistrement.

Le menu «Notifications» est affiché à tous les utilisateurs de la BDTA dans le rôle «Détenteur d'animaux» pour lesquels l'espèce «Caprins» a été attribuée.



The screenshot shows the TVD web application interface. At the top right, there are navigation links for 'Langue', 'Case postale 44', and 'Déconnexion'. The main header includes the TVD logo and the breadcrumb 'Notifications / Caprins / Premier enregistrement'. On the left, a sidebar menu lists various options, with 'Premier enregistrement' highlighted under the 'Caprins' category. The main content area contains a form for registration with the following fields: 'Enregistrement initial le' (calendar icon, value: 01.01.20), 'Numéro de marque auriculaire' (dropdown menu, value: CH), 'Date de naissance', 'Race', 'Sexe', 'Numéro de marque auriculaire (mère)', 'Numéro de marque auriculaire (père)', and 'Nom'. A red 'Enregistrer' button is at the bottom right. A note at the bottom left of the form states: '(*) Champ obligatoire'. A red tooltip is visible over the 'CH' dropdown menu with the text: 'Rechercher dans la base de données et copier les données.'

Naissance avant le 1^{er} janvier 2020

Le premier enregistrement n'est possible que pour les chèvres nées **avant** le 1^{er} janvier 2020. Pour les animaux nés après le 1^{er} janvier 2020, vous êtes priés de notifier une naissance.

Numéro de marque auriculaire

Veuillez indiquer le numéro de marque auriculaire des animaux que vous enregistrez. Les numéros de marques auriculaires pour caprins ont 7 positions.

Date de naissance

Dans le masque du premier enregistrement, la date de naissance proposée est le 01.01.2020.

- Remplacez cette proposition par la date de naissance effective.
- Au cas où la date de naissance précise n'est pas connue, introduisez le 01.01. de l'année de naissance estimée

Race et sexe

- Introduisez la race et le sexe de l'animal. Ces indications sont impératives. Au cas où la race souhaitée n'est pas disponible, veuillez choisir «Autre».
- L'indication de la mère et du père ainsi que du nom de l'animal est facultative.

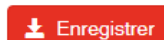
Terminer l'enregistrement

Pour clore le premier enregistrement, cliquez sur le bouton «Enregistrer».

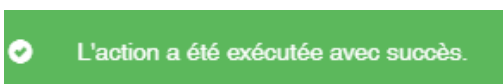
[Notifications](#) / [Caprins](#) / Premier enregistrement

Enregistrement initial le *	<input type="text" value="01.01.20"/>
Numéro de marque auriculaire *	<input type="text" value="CH"/> <input type="text" value=""/>
	<small>Rechercher dans la base de données et copier les données.</small>
Date de naissance *	<input type="text" value="01.01.20"/>
Race *	<input type="text" value="Chèvre d'Appenzell"/>
Sexe *	<input type="text" value="Femelle"/>
Numéro de marque auriculaire (mère)	<input type="text"/>
Numéro de marque auriculaire (père)	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>

(*) Champ obligatoire



Maintenant, le message de confirmation apparaît en vert:



Votre animal a été enregistré dans la BDTA.

Helpdesk

Le premier enregistrement ne fonctionne pas ? Le Help Desk agate vous assiste volontiers : info@agatehelpdesk.ch ou 0848 222 400 (du lundi au vendredi, 08h00 à 16h30)